

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

L'entretien des espaces verts et par extension celui des trottoirs et caniveaux est très souvent un sujet polémique. Il y a encore quelques années aucun état d'âme : les désherbants. C'était simple et efficace. Leur emploi était donc généralisé. Mais ce n'est plus le cas ; la Loi ayant imposé de nouvelles règles. Même si celles-ci font parfois râler, leur objectif est tout de même primordial : la préservation de notre environnement. **Désormais il faut donc savoir faire sans désherbage chimique.**

Depuis plusieurs années, LOUZAC SAINT ANDRÉ tendait au « zéro pesticide ». En 2018 tous les espaces publics, même les cimetières, sont concernés par cette nouvelle pratique. Celle-ci a nécessité un changement des habitudes. Et chacune des nouvelles techniques utilisées a aussi ses détracteurs. Je pense notamment au bruleur à gaz. L'incident récent à COGNAC qui a conduit à un incendie prouve qu'il faut toujours agir avec précaution.

Et le corollaire de ces nouvelles techniques plus écologiques est qu'elles sont moins radicales ; elles nécessitent donc une main d'œuvre plus importante pour les mettre en œuvre. Et sur une année comme 2018 avec des pluies incessantes, et comble de malchance la panne du tracteur-broyeur, l'entretien est rendu encore plus compliqué. C'est pourquoi **l'équipe municipale met en place d'autres moyens comme la gestion raisonnée des espaces verts, des tontes moins systématiques pour préserver la diversité écologique, etc...** Nous devons avoir désormais une vision différente, plus naturelle, de notre environnement.

Mais la Commune ne peut remporter cette bataille contre les pesticides seule. **Chacun doit y participer et aider les services municipaux. Je tiens à remercier tous ceux qui entretiennent le long de leur propriété par les bonnes pratiques, et souvent l'embellissent par des fleurs et autres plantes.** L'environnement est notre bien à tous. Chacun doit participer à sa qualité.

Lilian JOUSSON

REPAS DU 14 JUILLET

Le repas offert aux habitants de la Commune à l'occasion de la Fête Nationale se déroulera le samedi 14 juillet à partir de 19 H 30 à l'école primaire de Louzac.

Ne pas oublier de vous inscrire au plus tard le 06 juillet à la mairie (☎ 05.45.82.18.80) et d'apporter vos couverts.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour inscrire son enfant à la rentrée de septembre, prendre dès maintenant contact avec les enseignantes (maternelle ☎ 05.45.83.27.68 / primaire ☎ 05.45.82.43.01) ou la mairie (☎ 05.45.82.18.80).

SALON DE COIFFURE

Maneki coiffure sera fermé du 27 juillet au 15 août inclus.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 02 juillet
- lundi 16 juillet
- lundi 30 juillet

INONDATIONS

La Commune a connu de fortes inondations. Deux maisons ont été très touchées (une des familles a dû être relogée). Une dizaine d'autres ont été envahies par la boue. **Il faut saluer l'intervention des pompiers, la disponibilité des services municipaux ainsi que la solidarité locale.** Une demande de déclaration en catastrophe naturelle a été faite.

FOLLE BROCANTE

La 10ème édition du vide grenier est fixé au **dimanche 22 juillet**. Cette « Folle brocante » draine de très nombreux visiteurs et exposants. Les bénévoles seront à pied d'œuvre dès le vendredi.

L'ampleur de cette manifestation populaire exige des règles de sécurité très strictes. Le respect des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement est impératif et ce par tous, habitants et visiteurs.

Les résidents directement riverains de la brocante et des zones concernées par les restrictions seront avertis de celles-ci par courrier.

Merci à tous pour le respect des règles et la bonne humeur qui doit rester le maître mot de cette journée festive et exceptionnelle.

AGENDA

ÉCOLES

Samedi 30 juin 16 H 15
Kermesse des deux écoles à Louzac avec spectacle des enfants, jeux et restauration sur place.

MOULES FRITES

Dimanche 08 juillet 12 H 00
Repas organisé par le Louzac Pétanque Club sur réservations (☎ 05 45 82 55 72)
Tarif : 15 € vin compris

ESCAPADES SINGULIERES

Mercredi 11 juillet 16 H 00
Visite patrimoniale payante (4.50 €) du « Logis des Rois » et de l'atelier de l'artiste peintre Eric EZENDAM.
Réservations obligatoires : ☎ 05.45.36.03.65

FÊTE NATIONALE

Samedi 14 juillet 19 H 30
Repas à l'école de Louzac (Réservations obligatoires au plus tard le juillet ☎ 05.45.82.18.80)

FOLLE BROCANTE

Dimanche 22 juillet
10ème vide grenier au Fief des Groies avec possibilité de restauration sur place (☎ 05.45.82.93.44)

PÉTANQUE

Samedi 28 juillet 14 H 30
Jeux de boules (doublette) au Fief des Groies

PAROISSE

Pas de messe en juillet et août

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

PUCHOT Léo Guy Pierre 14 juin

DÉCÈS

BERNARD Roger 17 juin

THÉÂTRE

L'association Théâtrale des Borderies a procédé au **renouvellement de son Bureau** lors de l'assemblée générale du 07 juin. Ont été élus :

- Président : Morgan BERGER
- Vice-Président : Jacques PAPINEAU
- Secrétaire : Lilian JOUSSON
- Trésorier : Jackie DELVOYE
- Vérificateur aux comptes : Maryse COUTANTIN
- Membres : Nathalie PHIPPEN, Josette DELVOYE, Bruno DIARD, Thomas BOILEAU et Monique SIRE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Ouverture en juillet aux horaires habituels et accueil des enfants avec un temps de lecture.
Fermeture en août.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 28 mai

- **Non-valeur** → Admission en non-valeur d'une créance de 25 € suite à une procédure de liquidation pour insuffisance d'actif.
- **Budget** → Décision modificative n° 1 pour la prise en compte d'amortissements pour une valeur de 2 503 €.
- **Activités périscolaires** → Avenant avec Grand Cognac pour des prestations d'encadrement.
- **Logement** → Revalorisation du loyer du logement de Saint André à compter du 1^{er} juin (+ 1,05 %).
- **Personnel** → Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe suite à un avancement et actualisation du tableau des effectifs.
- **SILFA** → Désignation de Christophe GEOFFROY en remplacement de Marie-Catherine BELLEC.

Réunion du 21 juin

- **Secrétariat de mairie** → Fermeture du poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet pour cause de retraite et ouverture d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps partiel.
- **Personnel** → Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe suite à des avancements et ouverture de postes non permanents pour se conformer à la réglementation sur les contractuels.
- **Logement** → Régularisation des charges locatives pour le logement de l'école maternelle.
- **Local à louer** → Le local vacant Place des Borderies étant susceptible de trouver preneur, le loyer est fixé à 200 € par mois.
- **Tribunal** → Constitution de partie civile dans l'affaire du SIVOM

COUPE DE POUCE POUR LES VACANCES

Le Conseil Départemental reconduit ses **aides pour faciliter les départs en vacances des enfants** (séjour entre le 07 juillet et le 02 septembre en centres de vacances et de loisirs (CVL) et aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)). Cette aide est conditionnée aux ressources (quotient familial inférieur à 580 €).

Renseignements : www.lacharente.fr

☎ 05.16.09.76.47 / 05.16.09.76.36

ASSISTANTE SOCIALE

Pour la prochaine permanence de Mme MERCERON, assistante sociale du secteur, en mairie de Louzac, il est obligatoire de prendre rendez-vous au ☎ 05.16.09.51.25.